



Sommaire :

- *Le mot du Maire, p. 3*
- *Budget 2018, p. 4*
- *Chiffres et statistiques financiers (année 2017), p. 5 & 6*
- *Etat-civil, p. 7*
- *Travaux et investissements réalisés, p. 8 à 10*
- *Inauguration de notre nouvelle école, p. 11 à 13*
- *Des travaux à l'école maternelle, p. 13 à 14*
- *Et des travaux à l'église, p. 14*
- *La maison des chasseurs, p. 14 & 15*
- *Réfection de la Mairie, p. 15*
- *Magasin atelier de transformation en circuit court de produits alimentaires locaux, p. 16 & 17*
- *Flyer du magasin « la Charmotte » à Boulogney, p. 18*
- *Cahier des plaintes et doléances, p. 19 à 21*
- *Syndicat des eaux, p. 22*
- *Zéro phyto : comment puis-je agir à mon échelle ?, p. 22*
- *Calendrier 2019 des jours de collecte des déchets, p. 23*
- *Le service de livraison des repas à domicile, p. 24*
- *Demande de permis de conduire, p. 25*
- *Demande d'immatriculation, p. 26*
- *Demande de passeport/carte nationale d'identité, p. 27*

Le mot du Maire

L'année 2017 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République).

La plus spectaculaire des conséquences de cette mise en œuvre en avait été la fusion des communautés de communes.

L'application de cette fameuse loi se traduit également par la suppression de nombreux syndicats auxquels notre commune adhérait :

- Le syndicat de la route du Fayé dont on cherche aujourd'hui la solution de remplacement.*
- Le syndicat de gestion du gymnase du collège de Giromagny. Objet lui aussi, aujourd'hui d'une recherche de solution qui nous permette de poursuivre l'activité au gymnase.*
- Le syndicat multisite nord qui gérait plusieurs zones d'activités et dont la compétence a été transférée à la communauté de communes.*
- Le SMAGA. Ce syndicat né en 1990 à l'initiative du conseil général de l'époque avait pour effet, le développement d'une grande zone d'activité sur l'ancienne base aérienne de Fontaine. L'idée fondatrice était d'offrir à toutes les communes du département, la possibilité de profiter des revenus produits là par la taxe professionnelle. Notre commune avait fait le choix d'investir dans ce projet prometteur, en acquérant toutes les parts possibles. D'abord timides, les revenus des parts n'avaient cessé d'augmenter.*

En 2018, les 17 parts détenues par notre commune ont généré un gain de 9.200 €. Somme pour l'instant gelée, en attendant que les modalités de dissolution du syndicat soient fixées. La conséquence directe de cette dissolution est que l'activité du syndicat va être reprise et exercée par le GBA (Grand Belfort Agglomération) sur le territoire duquel est implantée la zone d'activité.

Le GBA va récupérer l'ensemble des parts existantes, nous les payer au prix qu'il voudra, et dès lors, encaisser la totalité des revenus générés par la zone.

Pour notre commune, c'est une source de revenu qui s'évanouit. Damien MESLOT, qui est le Président du GBA, avait la possibilité de perpétuer l'idée du départ, celle d'une redistribution au bénéfice de la totalité du département. Il aurait suffi pour cela qu'il choisisse la solution de l'adhésion au SMAGA. Il a choisi l'autre solution possible, celle dont la conséquence est de nous exproprier.

J'ai signé avec une trentaine de maires du département, un courrier de demande de recours gracieux adressé à la Préfète, qui l'a fait suivre au tribunal administratif. Celui-ci a confirmé la légalité de la procédure mise en œuvre par GBA. Je considère personnellement que cet épisode constitue bien évidemment un nouveau coup bas de GBA envers notre commune.

Si l'on ajoute cette somme à l'augmentation du SDIS, cela représente en 2 ans une amputation de 20.000€ de nos capacités budgétaires, soit, suivant les années entre 20% et 40% d'auto-financement. C'est tout simplement... énorme !

Comment ne pas être nostalgique de l'époque pendant laquelle nos responsables politiques départementaux mettaient en œuvre des actions destinées à développer l'ensemble du département.

Le territoire à deux vitesses, c'est chez nous !

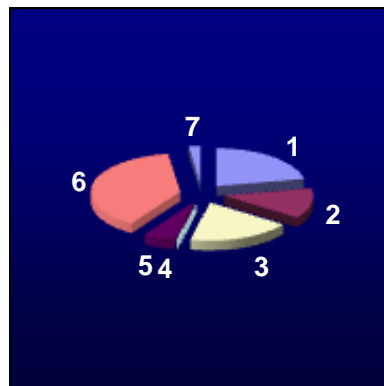
BONNE ANNEE à tous...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

1 Charges à caractère général	102 350
2 Charges de personnel	60 250
3 Autres charges de gestion courante	87 745
4 Charges financières	520
5 Atténuation de produits	25 500
6 Virement à la section investissement	181 149
7 Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000

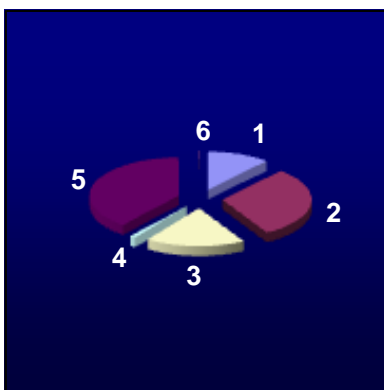
467 514



RECETTES

1 Produits des services - coupes de bois	65 100
2 Impôts et taxes	172 484
3 Dotations et participations	102 400
4 Autres produits de gestion courante	6 000
5 Résultat reporté	223 179
6 Produits exceptionnels	300

569 463

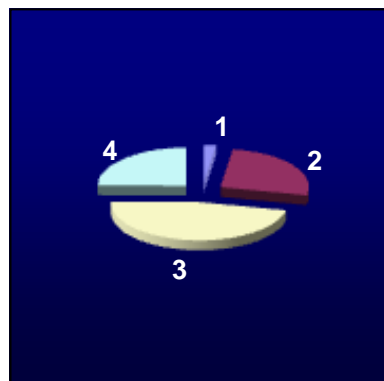


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

1 Remboursement d'emprunt	21 810
2 Immobilisations corporelles	250 931
3 Immobilisation en cours	448 296
4 Solde d'exécution reporté	237 980

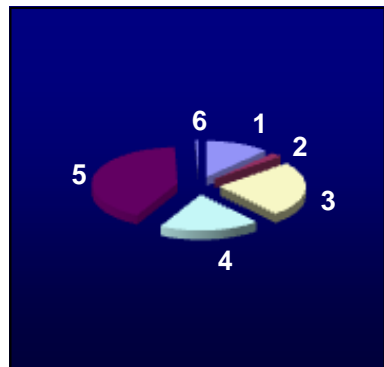
959 017



RECETTES

1 Subventions d'investissement	115 712
2 Dotations	19 176
3 Excédent de Fonctionnement	237 980
4 Virement de la section de Fonctionnement	181 149
5 Emprunt et dettes	400 000
6 Autres	5 000

959 017



Chiffres et statistiques financiers année 2017

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 572 habitants)

Les différents pourcentages des 3 taxes qui composent les impositions directes :

COMMUNES	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Grosmagny	11,39	14,28	66,40
Belfort	16,80	19,00	82,83
Eloie	10,40	16,10	46,12
Etueffont	10,72	17,69	74,35
Petitmagny	12,69	16,20	100,17
Rougegoutte	7,53	6,33	23,03
Moyenne départementale	12,25	14,33	43,95

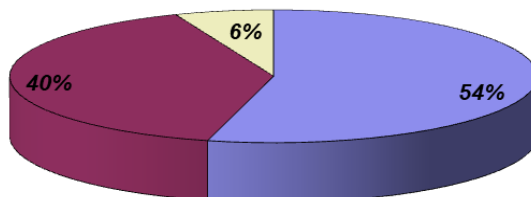
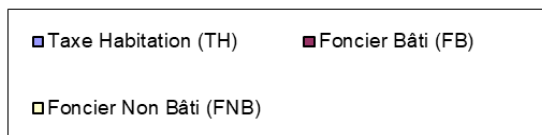
NB : Les taux d'imposition des différentes taxes (TH, TFB, TFNB) ont subi une variation importante par rapport à 2016. Cela s'explique par la prise en compte de la fiscalité communautaire. Cette variation est sans incidence sur l'imposition de chaque foyer.

Ces 3 taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage des impositions directes (montants exprimés en €uros) :

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal	Pourcentage des impositions directes
		En €uros	
Taxe d'Habitation (TH)	11.39	72224	54.01
Foncier bâti (FB)	14.28	53407	39.94
Foncier non bâti (FNB)	66.40	8101	6.06

133.732 € représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la Commune

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de Grosmagny :



Chiffres et statistiques financiers année 2017 (suite)

Des hauts et des bas dans les taux des communes du département :

Taxes	La plus basse	La plus haute	Rappel à Grosmagny
Taxe Habitation	4,55 Lepuix	16,80 Belfort	11,39
Foncier Bâti	4,22 Croix	19,17 Foussemagne	14,28
Foncier Non Bâti	8,34 Cravanche	100,17 Petitmagny	66,40

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes :

Taxes	La plus petite	Moyenne	La plus grande	Rappel à Grosmagny
Taxe Habitation	14,35 Fontaine	47,43	63,77 Urcerey	54,01
Foncier Bâti	23,16 Lamadeleine	51,22	83,66 Fontaine	39,94
Foncier Non Bâti	0,13 Cravanche	1,35	45,24 Lamedeleine	6,06

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1 688
2	Lagrange	2	Bessoncourt	1 545
3	Rierverscemont	3	Andelnans	1 328
8	Grosmagny	88	Grosmagny	533
100	Faverois	100	Villars-le-Sec	488
101	Croix	101	Lepuix neuf	482
102	Bourogne	102	Vellescot	444

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente

NAISSANCES

Baptiste, Pierre HOULMANN, le 16 mars 2018

Charlie, Joël, Richard RODIER, le 19 mai 2018

Eléanor, Denise, Véronique LANGLOIS, le 25 mai 2018

Aubin PELTIER BILGER, le 20 juillet 2018

Hugo, Jean, Octave PELTIER, le 25 juillet 2018

Eva BLATTNER, le 27 septembre 2018

Jeanne, Hélène, Khammanh COUTHERUT, le 9 décembre 2018

Mandy, Brigitte, Florence PESEUX, le 10 décembre 2018



MARIAGES

Christophe GIRARDOT et Amandine CHAUMERLIAC, le 27 octobre 2018

Vincent POSTY et Cécile THEVENOT, le 22 décembre 2018



DÉCÈS

Ginette, Jeanne MARCOT veuve GOERING, le 27 mars 2018

Roger, Edouard, Joseph BILLING, le 25 août 2018

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'étranger)

Paulette, Anna, Maria PETITJEAN, le 11 janvier 2018

Pierre, René HELLE, le 27 mars 2018

Marius, René ANDREOLETTI, le 28 octobre 2018

Gino, Georges ZARETTI, le 27 novembre 2018

Travaux et investissements réalisés

Travaux en forêt (cloisonnement, broyage) : 1.719,10 € ttc – Office National des Forêts



► **Aménagement chemin forestier : 4.448,40 € ttc** – PIOT Travaux publics



Assainissement nouvelle école/Mairie & école maternelle	Montant ttc
Etudes de l'assainissement – Cabinet BLONDE Jean-Luc	2 970,00 €
Réalisation travaux assainissement – Entreprise KALBE SAS	62 828,00 €
Total assainissement >	65 798,00 €

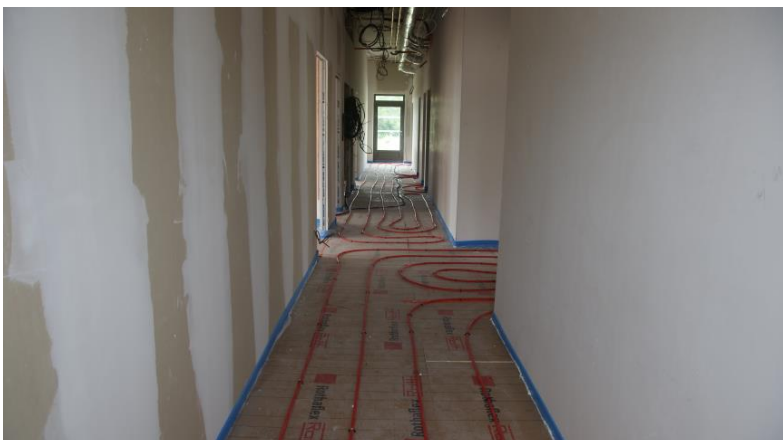


Maitrise d'œuvre construction nouvelle école primaire :	Montant ttc
ITINERAIRE 90	10 975,41 €
ENEBAT	584,31 €
ESPACE INGB	2 661,25 €
Total pour maîtrise d'oeuvre >	14 220,97 €

Travaux et investissements réalisés (suite)



Construction de l'école primaire :		Montant ttc
Organismes de controle des bâtiments :		
	SOCOTEC	2 244,00 €
	APAVE Alsacienne SA	2 337,60 €
Sous-traitance de la chape liquide :		
	Sarl DE STEPHANO pour CAVALLI	3 960,00 €
Coffret d'alimentation électrique EDF - ENEDIS		1 180,80 €
Charpente couverture et bardage nouvelle école - PY ELIAS		41 822,00 €
Chauffage, plomberie sanitaire - CSVB		95 281,23 €
Menuiserie - Menuiserie CLAUDE		34 927,82 €
Revêtement de sol, carrelage & faïence - MIROLO		20 104,44 €
Plâtrerie, peinture - CURTI		60 433,68 €
Enduits extérieurs & façade - POLE BATIMENT		17 166,00 €
Installations électriques - SEEB		40 065,53 €
Serrurerie - CASOLI Sarl		37 350,00 €
Clôture de la cour et enrobés - KALBE SAS		74 621,70 €
Total construction école primaire :		431 494,80 €



Travaux et investissements réalisés (suite)

Mise en accessibilité PMR de l'école maternelle :	Montant ttc
CAMOZZI SAS	18 900,00 €
CSVB	2 935,20 €
Menuiserie CLAUDE	2 263,73 €
CURTI	8 426,09 €
MIROLO	1 448,60 €
BTCM EM Belfort	2 375,20 €
Plate-forme élévatrice (pour mise aux normes PMR école maternelle) :	
ACTIV AUTONOMIE	11 900,00 €
Aménagement de la cour et accès de l'école maternelle :	
Entreprise KALBE SAS	8 764,80 €
Total pour mise en accessibilité PMR école maternelle :	57 013,62 €



Achat de chaises & tables :	Montant ttc
Mobilier pour salle réunion école primaire – UGAP	2 392,63 €
Total achat divers :	2 392,63 €



Maison des chasseurs :	Montant HT
Avance de trésorerie commune :	29 587,95 €
Remboursement de la société de chasse au 31/12/2018 :	19 587,95 €

Inauguration de notre nouvelle école

Il y avait beaucoup de monde ce 3 novembre 2018 pour procéder à l'inauguration de notre nouvelle école. Beaucoup de nos concitoyens, des Maires de communes voisines, le Président de la Communauté de Communes, les Conseillers Départementaux du canton, mais aussi le Président du Conseil Départemental, ainsi que le Député de notre circonscription.



A l'issue du rassemblement, aux abords de l'école, c'est à la petite fille de Berthe CHAPUIS qu'il revint l'honneur de couper le ruban inaugural.



Chacun pu ensuite visiter l'ensemble des locaux mis à la disposition de nos enfants depuis la rentrée dernière.



Inauguration de notre nouvelle école (suite)



Monsieur le Maire a rappelé dans son discours, pourquoi le Conseil Municipal avait fait le choix de cette construction, son financement, l'importance de cet équipement pour le développement de la commune.

Ce jour, du 3 novembre 2018, était un jour exceptionnel pour Grosmagny. Inaugurer une école n'a dû arriver que 2 fois dans notre histoire locale. La première fois, dans les années 1850 après la construction de la Mairie - école. La deuxième fois en 1990 quand nous avons ouvert l'école maternelle.

Construire une école dans une commune n'est pas anodin. C'est un acte fort, un acte essentiel, un message adressé aux jeunes parents résidants ou susceptibles de venir y habiter, c'est affirmer la volonté d'accueillir nos enfants dans les conditions les meilleures.

Cette école n'est pas le fait d'un caprice des conseillers municipaux, c'est la réponse longuement mûrie et réfléchie, à l'obligation de mettre aux normes handicapés, l'ensemble des bâtiments communaux. Ce n'est pas un équipement supplémentaire, elle ne fait que remplacer l'école existante depuis 1850.



Pour parachever cette opération, le Conseil Municipal a voulu mettre un nom à cette école. Et le choix du nom s'est très vite imposé comme une évidence, ce serait celui de « Berthe CHAPUIS ».

► *Claudine ORMOND, désignant les photos de sa maman Berthe CHAPUIS. Une expo-photo, très appréciée par les Grosmagniens, avait été organisée à la salle du Fayé, lors de l'apéritif, qui a clôturé cette belle journée d'inauguration.*

Berthe CHAPUIS a été institutrice, directrice de l'école élémentaire de Grosmagny de 1946 à sa retraite en 1975. Arrivée dans notre commune en 1946, elle ne la quitta plus, y fonda un foyer, y vécut jusqu'à son décès en Novembre 2011.

Avec Edmond FESSELET qui fut curé de la paroisse pendant 35 ans et qui décéda alors qu'il exerçait encore sa fonction, Berthe CHAPUIS fait partie du patrimoine historique récent de notre commune.

Ils ont en commun d'avoir façonné un état d'esprit, une identité propre au village. Pour ceux d'entre nous qui ont eu la chance de les côtoyer, d'avoir pu bénéficier de leurs enseignements, ils sont restés beaucoup plus que de simples concitoyens, ils sont devenus des repères.

Berthe CHAPUIS est née Berthe COUTERUT à Fresse en 1920. Son père était garde forestier, ce qui fait que durant sa jeunesse, au gré des affectations de celui-ci, la famille a déménagé à plusieurs reprises pour finalement s'établir à Belfort où Berthe a pu faire ses études.

Après avoir terminé sa formation à l'école normale de Besançon, elle est nommée à Montbouton pour un 1er poste, mais survient la guerre. La commune de Montbouton est à deux pas de la frontière Suisse et Berthe apporte son aide au curé de Montbouton pour organiser le passage d'enfants en Suisse. Quand les libérateurs arrivent, elle s'engage dans la première armée française, où elle s'occupe des blessés.

Son périple l'emmène jusqu'en Autriche et en Italie. De retour à la vie civile, elle est nommée à Grosmagny. Elle y habite un logement de fonction, situé à l'endroit où se trouvent actuellement les locaux

Inauguration de notre nouvelle école (suite)

de la mairie. Elle fait la connaissance de Louis CHAPUIS. Ils se marient et dès lors, elle ne quittera plus le village.

En 30 années, elle a vu défiler dans sa classe, plusieurs générations d'élèves, les plus âgés avaient quatorze... quinze ans, des tendres, des durs, mais Berthe n'était pas pour autant impressionnée. Elle savait se faire respecter, et était respectée de tous ses élèves. Elle avait à cœur de bien préparer « ses grands » (comme elle les appelait) au certificat d'étude, et les résultats étaient remarquablement au rendez-vous.

Toute sa vie, Berthe CHAPUIS a été une femme de conviction.

C'est ainsi, qu'elle s'occupait des infirmes et des handicapés auprès d'Edmond FESSELET au sein de la fraternité des malades.

Elle était adhérente à Rhin et Danube, engagée politique au parti socialiste au côté de Raymond FORNI et de Jean Pierre CHEVENEMENT, engagée municipale, quand elle fut conseillère et deuxième adjointe entre 1977 et 1983.

Passionnée par les voyages et la peinture, elle réalisa de très beaux tableaux.

Berthe CHAPUIS fut bien plus qu'une des institutrices de notre village, ce fut assurément pour le moins, une femme remarquable qui a mérité que l'on se souvienne d'elle.

Voir son nom aujourd'hui sur le pignon de cette école n'est que justice. C'est lui témoigner notre reconnaissance, c'est lui dire merci.

Des travaux à l'école maternelle

L'ACCESSIBILITÉ :

Les travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments publics concernent aussi l'école maternelle.

Dans un précédent bulletin, nous vous avons présenté les plans de ce qu'il était nécessaire de réaliser pour mettre notre école aux normes.

Ce chantier est presque terminé, l'élévateur a été livré et est fonctionnel.

Pour permettre de libérer une place ou installer cet élévateur, il a été nécessaire de détruire et reconstruire l'ensemble de l'espace sanitaire. Une partie de ces travaux ont été réalisés par Jean-Luc Mougin, notre employé communal, ainsi que par les membres du conseil municipal.

Ont été réalisés :

- La reconstruction totale de l'espace sanitaire
- Le remplacement de la porte d'entrée de la classe
- L'élargissement de la porte entre l'atelier peinture et la salle de repos
- L'élargissement de la porte entre l'atelier peinture et les sanitaires
- La mise en enrobé d'une partie de la cour ainsi que la réalisation d'un escalier extérieur.
- La peinture des locaux sanitaires, de l'atelier peinture, de la salle de repos

Il reste à réaliser :

- Le remplacement d'une porte extérieure
- Le retournement d'une autre porte extérieure

Des travaux à l'école maternelle (suite)

- La pose de mains-courantes supplémentaires
- La pose de luminaires plus efficace dans les circulations

L'ASSAINISSEMENT :

L'assainissement de nos bâtiments a fait l'objet d'un dossier spécifique.

Il existait jusqu'à présent un dispositif unique de filtration situé dans le verger de l'école maternelle. Là, étaient regroupés les effluents de la résidence Lhomme, de la Mairie-école et de l'école maternelle.

Ce filtre était colmaté, nécessitant sa réfection. Il était par ailleurs inadapté pour prendre en charge la nouvelle école.

Les travaux entrepris ont été :

- La mise en place de 2 filtres à la Résidence Lhomme prise en charge par Territoire Habitat.
- L'implantation d'une micro station à côté de la nouvelle école. Cette micro station est destinée à traiter les effluents de la nouvelle école, de la Mairie et des futurs logements aménagés à l'étage de la Mairie.
- Le démantèlement de l'ancien filtre
- La construction d'un nouveau filtre destiné à traiter les effluents de l'école maternelle.



L'ensemble des travaux sont terminés

Et des travaux à l'église

La mise aux normes de l'église nécessitait entre autre chose la construction d'une place de stationnement handicapé.

Nous avons voulu profiter de la présence de l'entreprise KALBE sur le chantier de l'école maternelle pour lui faire réaliser cette place

La maison des chasseurs

Même si quelques petits travaux de finition sont encore à réaliser dans la bâtisse, la construction de la maison des chasseurs est quasiment terminée.

Les premiers chevreuils et sangliers ont pu être dépecés dans le local réservé à cet effet. ►



La maison des chasseurs (suite)



► Les chasseurs peuvent élaborer leur stratégie, au chaud, autour d'un café, dans la salle avant d'aller prendre leur poste en forêt.

Le résultat est là, les locaux sont plaisants et fonctionnels. Les bâtisseurs peuvent être satisfaits du travail réalisé.

Le montant des travaux réalisés pour construire cette maison s'élève aujourd'hui à 29 587,95 € HT, y compris la réalisation du chemin d'accès, ainsi que l'assainissement.

L'ACCA a déjà remboursé à la commune 19 587.95 € HT.

Réfection de la Mairie

Nos élèves ont donc quitté les locaux qu'ils occupaient depuis 170 ans au rez-de-chaussée du bâtiment Mairie-Ecole.

Nous pouvons envisager maintenant d'entreprendre les travaux destinés à transférer les locaux de la Mairie de l'étage vers le rez-de-chaussée.

Les plans des locaux futurs ont été diffusés dans un bulletin précédent. Le projet envisagé prévoyait de laisser en l'état, les combles situés au dessus des sanitaires.

Le conseil municipal a jugé dommage d'abandonner cet espace, aussi une mission complémentaire a été confiée à l'architecte, afin d'intégrer ces locaux dans le projet définitif. Nous attendons ses propositions.

Le montant total des travaux est estimé à quelques 90.000 €.

Une subvention a d'ores et déjà été obtenue au titre du fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le montant de cette subvention est de 8.816 €.

Une demande a été présentée au Conseil Départemental, elle est en cours d'instruction.

Enfin, un dossier a été présenté en Préfecture avant fin janvier, afin de tenter d'obtenir des fonds dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Nous ne pourrons engager les travaux qu'après avoir obtenu le feu vert du Conseil Départemental et de la Préfecture.

En attendant, nous pouvons utiliser ces locaux pour les besoins de la Mairie. C'est ce qui a été fait à 2 reprises, pour la célébration d'un mariage, ainsi que pour celle d'un baptême républicain.

Création d'un magasin et d'un atelier de transformation en circuit court de produits alimentaires locaux



Etat d'avancement du projet :

Nous avons diffusé 240 informations dans la commune :

- 140 bulletins réponse ont été retournés
- 133 bulletins ont été cochés favorables
- 5 bulletins ont été défavorables
- 2 bulletins ont été sans avis

Le conseil municipal vous remercie très sincèrement de votre participation. Ces résultats très positifs vont nous permettre de continuer à progresser dans le montage du dossier.

Certains d'entre vous, nous ont questionnés sur ce qui est prévu de faire dans cet atelier de transformation :

L'idée générale est de reproduire autant que faire se peut, ce qui existe dans un magasin du même type, situé à BOULIGNEY près de Saint Loup. Le conseil municipal a pu visiter ce magasin appelé « la Charmotte ». Nous avons été reçus par un des agriculteurs associés dans la création du magasin.

Dans ce magasin, il y a :

- Un étal de viande : bœuf, porc, veau, volailles. Charcuteries, fumé, élaborés sur place
- Des fromages, des yaourts, des spécialités fromagères
- Des œufs
- Un dépôt de pain
- Des jus de fruits, du sirop, du vin, des apéritifs et différentes sortes de bière
- De l'eau de vie de cerise et du chocolat à la cerise de Fougerolles
- Des escargots
- Des terrines
- Des confitures
- Du miel
- Des tisanes et des herbes pour les confectionner soi-même
- Des gâteaux secs faits maison
- Des huiles, des farines
- Des glaces
- Quelques poteries, tableaux, paniers
- Des légumes divers de saison

On peut acheter là des cartons de viande de porc, bœuf et veau en 5, 10 ou 15 kg sur commande.

Création d'un magasin et d'un atelier de transformation en circuit court de produits alimentaires locaux (suite)

A l'arrière du magasin, se trouve un ensemble de locaux de transformation et de stockage :

- Plusieurs chambres froides
- Un laboratoire de découpe
- Un laboratoire de préparation chaude
- Une légumerie
- Un local saumure, dessalage
- Un fumoir
- Mais aussi, un bureau, une salle de réunion, les vestiaires, les sanitaires, un local poubelles, un stockage pour le bois.

Cet établissement est géré par les agriculteurs eux-mêmes, mais un des associés est aussi le boucher-charcutier du magasin. C'est en quelque sorte le gérant de l'établissement.

Les carcasses arrivent directement de l'abattoir, elles sont entièrement débitées et transformées sur place. C'est l'activité de l'atelier de transformation.

Nous sommes toujours en contact avec les gérants de « La Charmotte », qui ont accepté de nous faire bénéficier de leur expérience.

Par ailleurs, nous avons commandé un relevé précis des terrains et bâtiments, c'est le cabinet de géomètres PUCHE, qui a été chargé de la mission.

Nous travaillons également sur la rédaction du programme de faisabilité, qui devra nous permettre de lancer l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre choisi, celui-ci devra fournir un avant-projet sommaire, chiffré pour le mois de juillet, date à laquelle le dossier LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) devra être finalisé, afin de prétendre à une aide conséquente de la Communauté européenne.

La réponse concernant l'obtention ou non des crédits européens, devrait être connue pour la fin d'année.

C'est à ce moment-là, seulement, que sera prise la décision de réaliser ou non ce magasin.

Une enquête a été réalisée par la Chambre d'Agriculture auprès de producteurs locaux. Nous avons pu en rencontrer une vingtaine au cours d'une réunion tenue dans nos locaux le 22 novembre dernier. Ils étaient intéressés, ou très intéressés, ce qui est très encourageant, car il est essentiel, que plusieurs producteurs de viande s'engagent dans ce projet, afin qu'il soit viable.



Flyer du magasin « la Charmotte » à Bouligney



Venez découvrir les produits de la ferme fabriqués près de chez vous !

La Charmotte est le circuit le plus court entre le producteur et le consommateur pour vous garantir l'origine et la fraîcheur de nos fabrications.

Nous vous proposons un large choix de produits artisanaux tout en respectant leur qualité et les saisons.



BOULIGNEY

40 grande Rue - 70800 BOULIGNEY
03 84 40 97 24
GPS : 47°52'44 N / 6°14'09 E



DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

La Charmotte
Produits de nos fermes
DÉLICÉS DES BELLES SOURCES



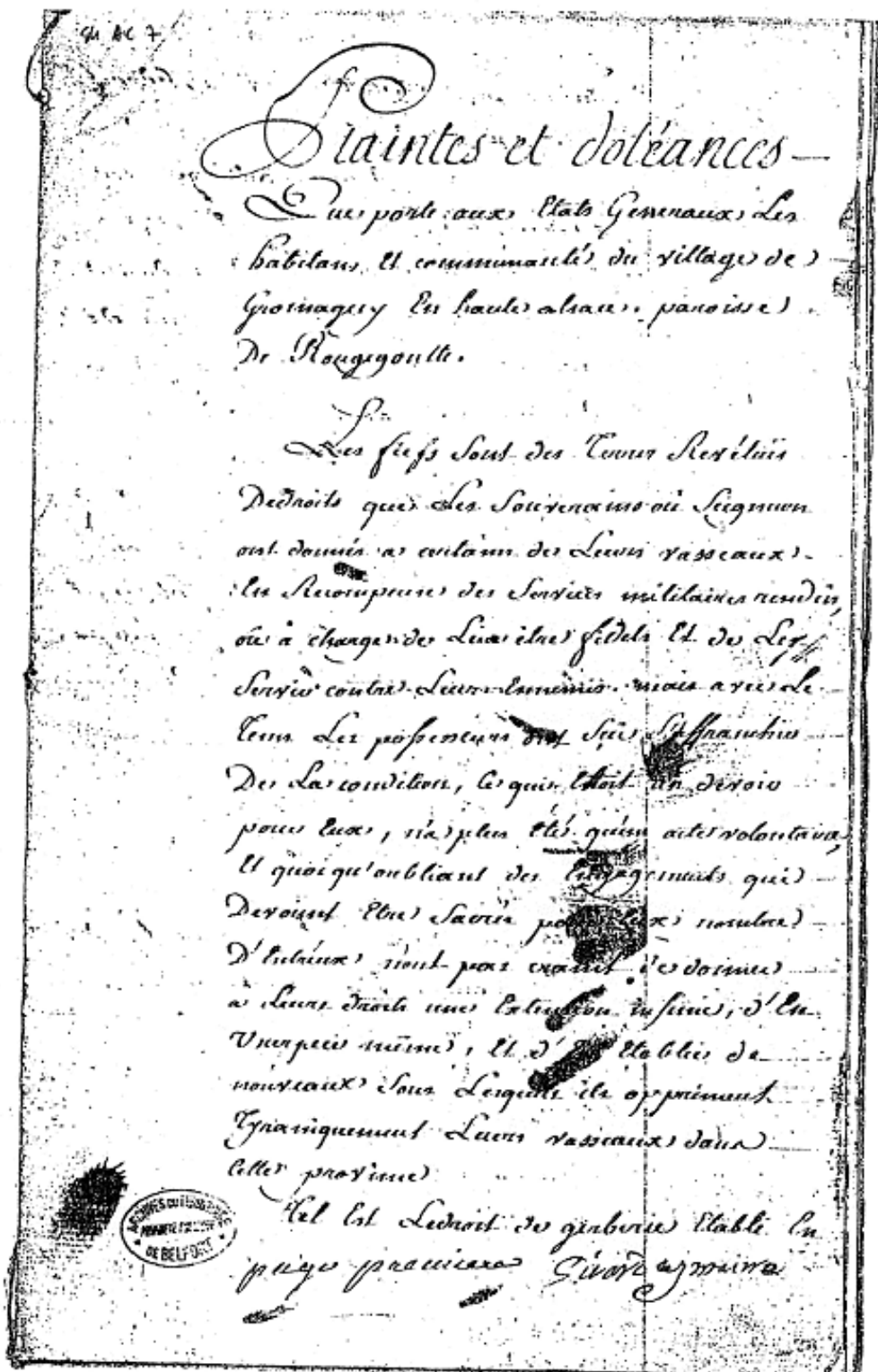
PRODUITS DE NOS FERMES

OUVERT NON-STOP DU JEUDI AU SAMEDI 9H30 - 19H00

**40 grande Rue
70800 BOULIGNEY
03 84 40 97 24**

Cahier des plaintes et doléances

Dans le contexte quelque peu troublé, que nous connaissons en cette période, il nous est apparu intéressant de republier le cahier des plaintes et doléances des habitants de Grosmagny tel que rédigé il y a 230 ans. Il n'y a aux archives départementales que 2 cahiers de doléances originaux, dont celui de Grosmagny. Nous avons récupéré une copie d'une page de ce document datant de 1789, quelque peu en mauvais état certes et avec quelques tâches d'encre, puisqu'on utilisait une plume pour écrire à cette époque...



Cahier des plaintes et doléances

Documents authentiques retranscrits par les archives départementales

PLAINTES et DOLEANCES que portent aux états généraux les habitants et communauté du village de Grosmagny en haute-alsace, paroisse de Rougegoutte.

Les fiefs sont des terres revêtues de droits que les souverains ou seigneurs ont donné à certains de leurs vassaux en récompense des services militaires rendus, ou à charge de leur être fidèles, et de les servir contre leurs ennemis, mais avec le temps, les possesseurs ont su s'affranchir de la condition, ce qui était un devoir pour eux n'a plus été qu'un acte volontaire, et quoi qu'oubliant des engagements qui devaient être sacrés pour eux, nombre d'entr'eux n'ont pas craint de donner à leurs droits une extension infinie, et d'en établir de nouveaux sous lesquels ils oppriment tyranniquement leurs vassaux dans cette province.

Tel est le droit de gerberie établi en certaines parties de cette province. Ce droit consiste à percevoir annuellement sur chaque justiciable d'un baillage une gerbe de blé ou de seigle et cette prétendue redevance est indépendante de la dixme que le cultivateur est tenu de livrer sur les fonds. Cette charge onéreuse est d'autant plus abus que dans quelques baillages elle se perçoit au profit du bailli qui n'a jamais eu de titre pour la réclamer. L'on sait combien il serait injuste de tolérer plus longtemps cette usurpation sur un peuple accablé par le poids énorme des droits seigneuriaux.

Dans le val de Rosemont, composé de dix-sept villages, l'on ajoute à cet impôt vexatoire la dixme de pommes des terres que les fermiers du seigneur exigent annuellement de tous les justiciables, droit nouveau qu'aucun titre n'autorise et qui ne doit son établissement qu'à l'adresse des fermiers du seigneur et à la stupide complaisance des propriétaires.

Dans une aussi triste position, les habitants du village de Grosmagny supplient très humblement sa Majesté d'ordonner.

- 1° La suppression du droit de gerberie.
- 2° Celle de la dixme des pommes de terres, du chanvre et de tous les légumes secs.
- 3° De l'abus de l'ordre judiciaire.
- 4° Que les officiers de justice seront indestituables.
- 5° Que les clients seront affranchis des frais de justice.
- 6° L'établissement de deux présidiaux en la province d'Alsace.
- 8° Le maintien des municipalités.
- 9° Que les habitants rentreront dans les droits où ils étaient dans les forêts seigneuriales avant l'arrêt de cantonnement du 27 avril 1762.
- 10° Leurs anciens droits de pâturage dans lesdites forêts.
- 11° La suppression des amendes forestalles.
- 12° Le droit de jouir des eaux pour l'arrosement des prairies.
- 13° La suppression des droits d'éminages.
- 14° Celle du tirage de la milice, et voter par tête.

Cahier des plaintes et doléances (suite)

- 15° *Que la ligne de démarcation sera supprimée, et que les barrières seront renfermées dans les anciennes limites.*
- 16° *Que les impôts seront supportés indistinctement par tous les sujets de sa Majesté soit Nobles, soit clergé, ou tiers-état.*
- 17° *La suppression des octrois, transmarchement et autres droits de pontonage.*
- 18° *Celle de tous les droits seigneuriaux.*
- 19° *Que les seigneurs payeront les pasteurs de l'Eglise, ou leur abandonner les dixmes, et que moyennant ça les peuples seront affranchis des droits casuels quelconques.*
- 20° *Que les épis du Rhin seront supportés par toutes provinces du Royaume.*
- 21° *Qu'il sera défendu d'exporter aucuns grains hors du Royaume.*
- 22° *Que les deniers royaux seront levés sans frais, et versés dans le trésor Royal sans passer dans des mains étrangères.*
- 23° *Que tous les propriétaires des industries en payeront dans les communautés sur les bans desquels ils sont situés.*
- 24° *Que le fer qu'on fabrique à la forge de Belfort ne pourra passer à l'étranger.*
- 25° *Que les décimateurs seront chargés des constructions et réparations des maisons Curiales.*
- 26° *Que les corvées en nature ou les contributions pécuniaires qui en tiennent lieu, ensemble les bois de chauffage exigés au nom des gouverneurs des places et citadelles de la province soient abolis pour le temps que les gouverneurs ne résideront pas sur les lieux et que lors de la résidence il soit contribué à cette prestation par les trois ordres de l'état en la proportion des impositions royales.*
- 27° *Que pendant trois quarts de saison les neiges couvrent la surface de la terre...*

230 ans plus tard à l'heure du tout numérique, bien des choses ont changé, mais force est de constater, que sur le plan social, les problèmes de misère, de justice, de partage des richesses, d'égalité devant l'impôt, demeurent et restent toujours malheureusement d'actualité dans notre pays.

En cette période de vœux très mouvementée souhaitons que cette réalité inspire le bon sens de nos dirigeants et responsables politiques, afin d'apaiser la colère montante du * peuple de notre pays.

* **peuple** : Définition partielle du petit LAROUSSE : masse de ceux qui ne jouissent d'aucun privilège et ne vivent que de leur travail.

Cherchez l'erreur !

Renouvellement compteurs :

Le Syndicat Des Eaux de Giromagny (SDEG) a débuté une campagne de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans.

Vous êtes concernés, si vous constatez que votre compteur est antérieur à 2004 > les 1ers chiffres gravés sur votre compteur indiquent l'année d'installation (ex : 1986 sur la photo ci-contre). Vous pouvez alors contacter le SDEG au 03 84 29 50 19 pour convenir d'un rendez-vous. Ce remplacement est totalement pris en charge par le SDEG et pour information ces compteurs ne sont pas équipés d'appareil de télé-relevé.

Compteur eau potable Syndicat des eaux



zéro phyto : comment puis-je agir à mon échelle ?

Devant chez moi

J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant ou en ébouillantant les herbes non désirées. Je peux aussi planter des fleurs en pied de mur,



Chez moi

J'arrête d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) pour désherber ma cour, mon allée, ou pour entretenir mon jardin.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'applique aussi aux espaces privés des particuliers.

De toute façon, il n'est plus possible d'en trouver en jardinerie.



MON CALENDRIER 2019 - MES JOURS DE COLLECTE*

(* Jours de collecte non applicables pour les usagers collectés en minibenne)

ORDURES MÉNAGÈRES

{ CHAQUE SEMAINE }

- Collecte toutes les semaines,
- Bac à présenter couvercle fermé et sans sac à côté.
- Facturation des ordures ménagères à chaque présentation avec un minimum de 6 levées par semestre facturées automatiquement.

Rattrapage d'une partie des jours fériés pour la collecte des bacs à ordures ménagères

Jour férié	Jour de rattrapage
Mercredi 8 mai 2019	Samedi 4 mai 2019
Mercredi 25 décembre 2019	Samedi 4 janvier 2019

LUNDI

MARDI

MERCREDI

VENDREDI

COMMUNES
Champagney
Clairegoutte
Dolleren
Echavanne
Errevet
Frahier
Frédéric Fontaine
Kirchberg
Lachapelle-Sous-Chaux
Niederbrück
Oberbrück
Rimbach
Sewen
Sickert
Wegscheid

COMMUNES
Chaux
Etueffont
Giromagny
Lamadeleine
(semaine impaire uniquement)
Masevaux
Petitmagny
Plancher-Bas
Ronchamp

COMMUNES
Anjoutey
Auxelles-Bas
Auxelles-Haut
Bourg-Sous-Châtelet
Felon
Grosagny
Guewenheim
Lauw
Le Haut Soultzbach
Plancher-Les-Mines
Romagny-Sous-Rougemont
Rougegoutte
Saint-Germain-Le-Châtelet
Sentheim
Soppe-Le-Bas

COMMUNES
Lachapelle-Sous-Rougemont
Lepuix
Leval
Petitefontaine
Riervescemont
Rougemont-Le-Château
Vescemont

TRI SÉLECTIF

{ TOUS LES 15 JOURS }

RAPPEL !

- Collecte une fois tous les 15 jours,
- Rattrapage des jours fériés de la collecte sélective le samedi suivant le jour férié,

- Aucune limitation en nombre pour le tri sélectif uniquement.

SEMAINES IMPAIRES

MERCREDI

Chaux, Plancher-Bas.

2 janvier • 16 janvier • 30 janvier • 13 février • 27 février • 13 mars • 27 mars • 10 avril • 24 avril • **samedi 11 mai** • 22 mai • 5 juin • 19 juin • 3 juillet • 17 juillet • 31 juillet • 14 août • 28 août • 11 septembre • 25 septembre • 9 octobre • 23 octobre • 6 novembre • 20 novembre • 4 décembre • 18 décembre.

JEUDI

Echavanne, Errevet, Frahier, Giromagny, Guewenheim, Lachapelle-Sous-Chaux, Lauw, Le Haut Soultzbach, Leval, Petitefontaine, Sentheim, Soppe-Le-Bas.

3 janvier • 17 janvier • 31 janvier • 14 février • 28 février • 14 mars • 28 mars • 11 avril • 25 avril • 9 mai • 23 mai • 6 juin • 20 juin • 4 juillet • 18 juillet • 1^{er} août • **samedi 17 août** • 29 août • 12 septembre • 26 septembre • 10 octobre • 24 octobre • 7 novembre • 21 novembre • 5 décembre • 19 décembre.

VENDREDI

Auxelles-Bas, Champagney, Grosagny, Plancher-Les-Mines, Rougegoutte.

4 janvier • 18 janvier • 1^{er} février • 15 février • 1^{er} mars • 15 mars • 29 mars • 12 avril • 26 avril • 10 mai • 24 mai • 7 juin • 21 juin • 5 juillet • 19 juillet • 2 août • 16 août • 30 août • 13 septembre • 27 septembre • 11 octobre • 25 octobre • 8 novembre • 22 novembre • 6 décembre • 20 décembre.

SEMAINES PAIRES

MERCREDI

Anjoutey, Lachapelle-Sous-Rougemont, Rougemont-Le-Château.

9 janvier • 23 janvier • 6 février • 20 février • 6 mars • 20 mars • 3 avril • 17 avril • **samedi 4 mai** • 15 mai • 29 mai • 12 juin • 26 juin • 10 juillet • 24 juillet • 7 août • 21 août • 4 septembre • 18 septembre • 2 octobre • 16 octobre • 30 octobre • 13 novembre • 27 novembre • 11 décembre • **samedi 28 décembre**.

JEUDI

Auxelles-Haut, Bourg-Sous-Châtelet, Clairegoutte, Etueffont, Frédéric Fontaine, Kirchberg, Lepuix, Masevaux, Niederbruck, Petitmagny, Riervescemont, Saint-Germain-Le-Châtelet, Vescemont

10 janvier • 24 janvier • 7 février • 21 février • 7 mars • 21 mars • 4 avril • 18 avril • 2 mai • 16 mai • **samedi 1^{er} juin** • 13 juin • 27 juin • 11 juillet • 25 juillet • 8 août • 22 août • 5 septembre • 19 septembre • 3 octobre • 17 octobre • 31 octobre • 14 novembre • 28 novembre • 12 décembre • 26 décembre.

VENDREDI

Dolleren, Felon, Lamadeleine, Oberbrück, Rimbach, Romagny-Sous-Rougemont, Ronchamp, Sewen, Sickert, Wegscheid

11 janvier • 25 janvier • 8 février • 22 février • 8 mars • 22 mars • 5 avril • 19 avril • 3 mai • 17 mai • 31 mai • 14 juin • 28 juin • 12 juillet • 26 juillet • 9 août • 23 août • 6 septembre • 20 septembre • 4 octobre • 18 octobre • **samedi 2 novembre** • 15 novembre • 29 novembre • 13 décembre • 27 décembre.

Pour tout renseignement :

Magali MAIRE au 06 35 37 19 83

www.service-repas.com - asrd@service-repas.com



En plus de la livraison de repas, nous rendons de petits services à nos adhérents et nous effectuons du petit bricolage.

Association du Service de Repas à Domicile

Siège social et accueil clients sur rendez-vous :
35 rue Jean Dollfus, 90000 BELFORT

*Un service de proximité à valeur humaine à
votre service depuis 1983.*

L'ASRD est reconnue association d'intérêt général.
Nous sommes habilités à recevoir des dons. Chaque don peut donner droit à une déduction fiscale.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.



dès demain, votre repas

Livré

chez vous*

* 24 heures après votre appel sauf week-end



**Service
Repas à
Domicile**
ASRD : 06 35 37 19 83
www.service-repas.com

Nous vous proposons des repas complets en 4, 5 ou 6 composantes cuisinés par des chefs issus de la restauration traditionnelle en 4 textures et 7 régimes. Ces menus savoureux, équilibrés et diversifiés sont livrés froids dans de petites barquettes adaptées au four micro-ondes. Le personnel de livraison apporte des conseils pour réchauffer les repas. Les produits utilisés sont de provenance locale et régionale.



Chaque jour nous proposons :

- 2 menus standard au choix,
- menu diabétique,
- menu sans sel,
- menu sans sel /diabétique,
- menu sans résidu,
- menu léger,
- menu haché,
- menu viande coupée,
- menu viande et légume coupés,
- menu viande hachée et légume coupé.

Tarifs au 1er novembre 2018 (livraison incluse) +

Menu 4 composantes :	8,80 €	Potage, plat protidique, légume et/ou féculent, dessert.
Menu 5 composantes :	9,10 €	Potage ou fromage, entrée, plat protidique, légume et/ou féculent, dessert.
Menu 6 composantes :	9,75 €	Potage, entrée, plat protidique, légume et/ou féculent, fromage, dessert.

* Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts sur le revenu de 50% des sommes versées pour le paiement de services à la personne. Cet avantage fiscal ne s'applique que sur la livraison des repas (pas la fourniture du repas) et pour les prestations de petit bricolage. Renseignez-vous.

Nous desservons plus de 50 communes,
n'hésitez pas à nous contacter.

Nos services s'adressent aux personnes âgées, handicapées, malades ou privées de leur mobilité, mais aussi aux personnes sortant de convalescence qui souhaitent rester chez elles, sans condition d'âge ni de ressources.

SI
services à
la personne

**Service
Repas à
Domicile**
ASRD : 06 35 37 19 83
www.service-repas.com

VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

***Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.***

- 1) Rendez vous sur le site **permisdeconduire.ants.gouv.**
- 2) Cliquez sur «Effectuer une demande de permis de conduire»
- 3) Connectez-vous à votre espace ANTS
- 4) Cliquez sur «Mon espace conducteur»
- 5) Effectuez votre demande de permis de conduire
- 6) Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHÉ ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>



<https://www.facebook.com/ANTSdirect>



@ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

- 1 Rendez vous sur le site **immatriculation.ants.gouv.fr**
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez-vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

Votre prédemande Passeport/CNI

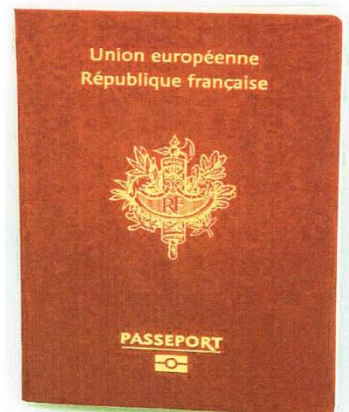
Ses avantages

- ① Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- ② Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...



Les étapes

- ① Vous entamez votre demande depuis chez vous,
- ② Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
- ③ Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
- ④ Avec ce n° de prédemande, **vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.**



Vous pouvez vous rendre dans toute mairie équipée d'un dispositif.

[https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/
Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)

N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.